



Titres RBC LiONS^{MC} liés à l'indice S&P 500 avec taux fixe de 8,50 % (USD), **série 15** **Titres à capital non protégé**

**Barrière de
protection : 75 %**

**Performance liée à
l'indice S&P 500^{MD}**

**Coupon mensuel fixe
de 0,7083 \$ US par Titre
par année**

Clôture de souscriptions

**vers le
22 novembre 2022**

FUNDSEV

RBC3115

Le présent sommaire est présenté intégralement sous réserve d'un supplément de fixation du prix (le « **supplément de fixation du prix** »), du prospectus préalable de base daté du 25 mars 2022, du supplément de prospectus relatif au programme daté du 28 mars 2022 et du supplément de prospectus relatif au produit daté du 28 mars 2022 relatif aux titres liés à un indice.

www.rbcnotes.com

PRINCIPALES MODALITÉS

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Notes attribuées à l'émetteur :	Moody's : Aa1; S&P : AA-; DBRS : AA
Monnaie :	USD
Placement minimal :	50 Titres ou 5 000 \$ US
Durée :	Environ 1 an
Capital à risque :	Le capital des Titres n'est pas protégé.
Indice :	Le paiement à l'échéance sur les Titres est lié à la performance du cours de l'indice S&P 500 ^{MD} (l'« indice »). Les Titres ne constituent pas une participation dans l'indice, ou dans les titres des sociétés qui composent l'indice, et les porteurs n'auront aucun droit à l'égard de ces titres, y compris, sans limitation, un droit de rachat (s'il y a lieu), un droit de vote ou un droit à des dividendes ou à d'autres distributions versés à l'égard de ces titres (le taux de rendement en dividendes annuel de l'indice au 26 octobre 2022 était de 1,729 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 1,729 % composé annuellement sur la durée de un an, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant).
Date d'émission :	Le 29 novembre 2022
Niveau initial de l'indice :	Le « niveau initial de l'indice » est le niveau de clôture le 23 novembre 2022.
Niveau barrière de protection :	Le « niveau barrière de protection » correspond, pour ce qui est de l'indice, à 75,00 % du niveau initial de l'indice.
Niveau final de l'indice :	Le « niveau final de l'indice » est le niveau de clôture le 24 novembre 2023 (la « date d'évaluation finale »).
Niveau de clôture :	Le « niveau de clôture » à une date donnée est le niveau de clôture officiel de l'indice publié à cette date au www.spglobal.com/spdji , et il est établi par l'agent de calcul.
Date d'échéance :	Le 29 novembre 2023

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

PRINCIPALES MODALITÉS (SUITE)

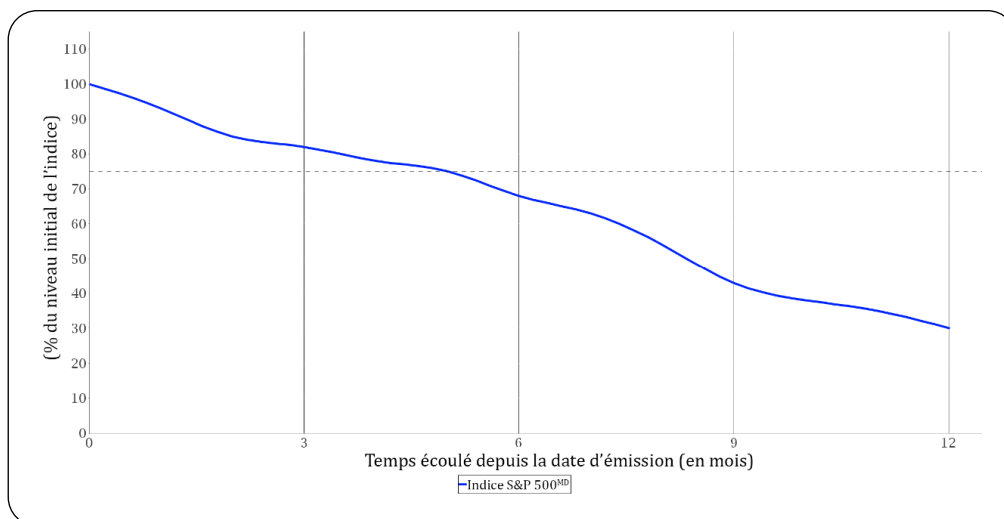
Paiements d'intérêts :	Les porteurs recevront des paiements d'intérêts (les « paiements d'intérêts » et, individuellement, un « paiement d'intérêts ») au taux d'intérêt fixe de 0,7083 % par période d'intérêts, payables mensuellement à chaque date de paiement des intérêts. Compte tenu de ce qui précède, pour une période d'intérêts donnée, les intérêts payables à l'égard de chaque tranche de 100 \$ US de capital de Titres s'élèveraient à 100 \$ US × 0,7083 %, ou 0,7083 \$ US. Les paiements d'intérêts ne sont pas conditionnels à la performance du cours de l'indice ni liés à celle-ci.							
Périodes d'intérêts :	La « période d'intérêts » à l'égard d'un paiement d'intérêts est la période comprise entre la date de paiement d'intérêts la plus récente, inclusivement, et la date de paiement d'intérêts suivante, exclusivement; toutefois, la première période d'intérêts commencera à la date d'émission, inclusivement, et la dernière période d'intérêts se terminera à la date d'échéance, exclusivement.							
Dates de paiement des intérêts :	La « date de paiement des intérêts » pour les besoins d'un paiement d'intérêts aura lieu le 29 décembre 2022 et le 29 ^e jour de chaque mois par la suite, jusqu'à la date d'échéance, inclusivement. Si une date de paiement des intérêts n'est pas un jour ouvrable, le paiement sera effectué le jour suivant de ce même mois qui est un jour ouvrable ou, s'il n'y en a pas, le premier jour précédent qui est un jour ouvrable.							
Jour ouvrable :	Un « jour ouvrable » désigne tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour où les institutions bancaires ont le droit ou l'obligation, aux termes d'une loi ou d'un règlement, d'être fermées dans la ville de Toronto, en Ontario, ou dans la ville de New York, dans l'État de New York.							
Paiement à l'échéance :	À la date d'échéance, pour chaque tranche de 100 \$ US de capital de Titres, le montant payable (le « montant du remboursement ») correspondra à ce qui suit : a) soit 100 \$ US, si le niveau final de l'indice est supérieur ou égal au niveau barrière de protection; b) soit une somme correspondant au résultat de la formule suivante : $100 \\$ US \times (X_f / X_i)$, laquelle somme ne saurait en aucun cas être inférieure à 1,00 \$ US, si le niveau final de l'indice est inférieur au niveau barrière de protection; où : « X_f » représente le niveau final de l'indice, et « X_i » représente le niveau initial de l'indice. Le montant du remboursement sera versé en sus du paiement d'intérêts payable à la date d'échéance.							
Marché secondaire :	Fundserv, RBC3115 En règle générale, pour être valable un jour ouvrable donné, une demande de rachat devra être faite au plus tard à 14 h (heure de Toronto) le jour ouvrable en question (ou à toute autre heure pouvant être fixée par Fundserv). Toute demande reçue après cette heure sera réputée avoir été envoyée et reçue le jour ouvrable suivant.							
Tableau des frais de négociation anticipée :	Vente au cours du nombre de jours indiqué suivant la date d'émission <table><tr><td>De 1 à 90 jours</td><td>2,00 %</td></tr><tr><td>De 91 à 180 jours</td><td>1,00 %</td></tr><tr><td>Par la suite</td><td>Aucuns</td></tr></table>	De 1 à 90 jours	2,00 %	De 91 à 180 jours	1,00 %	Par la suite	Aucuns	Frais de négociation anticipée (pourcentage du capital)
De 1 à 90 jours	2,00 %							
De 91 à 180 jours	1,00 %							
Par la suite	Aucuns							
Valeur estimative initiale :	En date du 25 octobre 2022, la valeur estimative initiale des Titres était de 97,12 \$ US par Titre, ce qui est inférieur au prix d'offre et n'est pas une indication du bénéfice réel revenant à la Banque ou aux membres de son groupe. La valeur réelle des Titres à tout moment dépendra de nombreux facteurs, ne peut être prédite avec exactitude et peut être inférieure à cette somme. On trouvera plus de renseignements sur l'établissement de la valeur estimative initiale dans le supplément de fixation du prix.							

Exemples de calcul du montant du remboursement et des paiements d'intérêts :

Exemples de calcul du montant du remboursement et des paiements d'intérêts

Les exemples présentés ci-après ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. Les niveaux de l'indice utilisés pour illustrer le calcul du montant du remboursement ne sont pas des estimations ni des prévisions du niveau initial de l'indice et du niveau final de l'indice dont dépendra le calcul du montant du remboursement. Tous les exemples ci-après supposent que le porteur des Titres a acheté des Titres d'un capital de 100,00 \$ US, qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit et que le niveau barrière de protection correspond à 75,00 % du niveau initial de l'indice. Pour des raisons de commodité, chacune des lignes verticales dans les graphiques ci-après représente la date de paiement des intérêts qui suit cette date. Certains montants en dollars sont arrondis au cent entier le plus près.

Exemple n° 1 — Dépréciation importante de l'indice et paiement d'une somme inférieure au capital à la date d'échéance



Dans ce scénario, à la date d'évaluation finale, le niveau final de l'indice est inférieur au niveau barrière de protection. Le niveau initial de l'indice (X_i) est de 3 830,60 et le niveau final de l'indice (X_f) est de 1 149,18. Le montant du remboursement serait donc calculé comme suit :

$$\text{capital des titres} \times (X_f / X_i)$$

$$100 \$ \text{ US} \times (1\,149,18 / 3\,830,60) = 30,00 \$ \text{ US}$$

Étant donné que le coupon mensuel de 0,7083 \$ US par Titre n'est pas conditionnel à la performance de l'indice ni lié à celle-ci, le total des paiements d'intérêts effectués pendant la durée des Titres s'établit comme suit :

$$\text{capital des Titres} \times 0,7083 \% \text{ par période d'intérêts} \times 12 \text{ périodes d'intérêts}$$

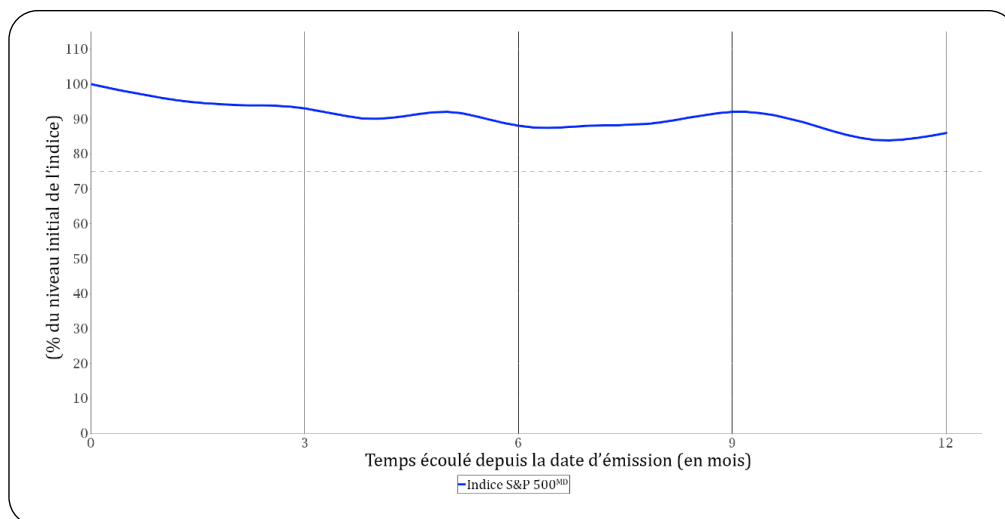
$$100 \$ \text{ US} \times 0,7083 \% \times 12 = 8,50 \$ \text{ US}$$

Par conséquent, les sommes totales payables au porteur d'un Titre au cours de la période de 12 mois comprise entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- a) Montant du remboursement : 30,00 \$ US
- b) Total des paiements d'intérêts effectués : 8,50 \$ US
- c) Somme totale versée pendant la durée des Titres : 38,50 \$ US

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de -61,50 %.

Exemple n° 2 — Légère dépréciation de l'indice et paiement d'une somme correspondant au capital à la date d'échéance



Dans ce scénario, à la date d'évaluation finale, le niveau final de l'indice est supérieur au niveau barrière de protection. Le montant du remboursement serait donc de 100 \$ US.

Étant donné que le coupon mensuel de 0,7083 \$ US par Titre n'est pas conditionnel à la performance de l'indice ni lié à celle-ci, le total des paiements d'intérêts effectués pendant la durée des Titres s'établit comme suit :

$$\text{capital des Titres} \times 0,7083 \% \text{ par période d'intérêts} \times 12 \text{ périodes d'intérêts}$$

$$100 \$ \text{ US} \times 0,7083 \% \times 12 = 8,50 \$ \text{ US}$$

Par conséquent, les sommes totales payables au porteur d'un Titre au cours de la période de 12 mois comprise entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

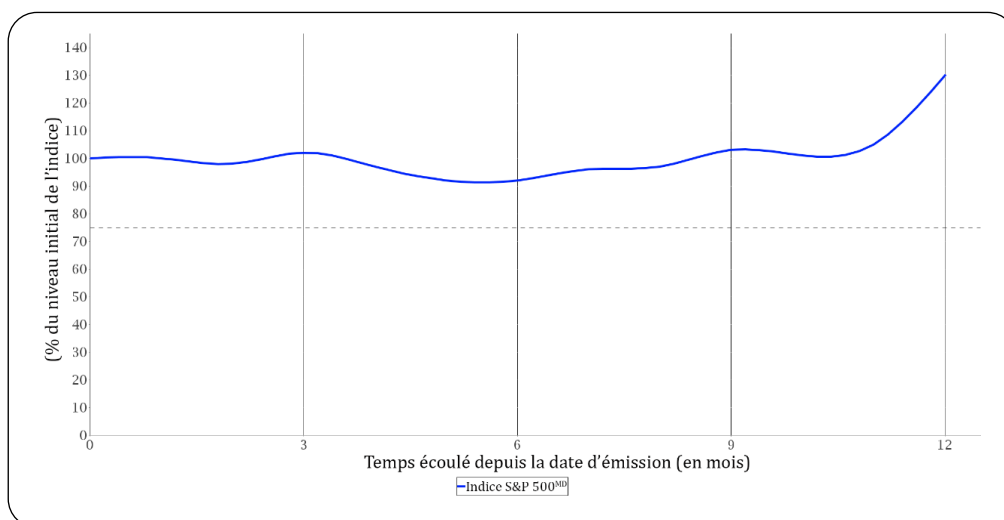
a) Montant du remboursement : 100,00 \$ US

b) Total des paiements d'intérêts effectués aux dates de paiement des intérêts : 8,50 \$ US

c) Somme totale versée pendant la durée des Titres : 108,50 \$ US

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 8,50 %.

Exemple n° 3 — Appréciation de l'indice et paiement d'une somme correspondant au capital à la date d'échéance



Dans ce scénario, à la date d'évaluation finale, le niveau final de l'indice est supérieur au niveau barrière de protection. Le montant du remboursement serait donc de 100 \$ US.

Étant donné que le coupon mensuel de 0,7083 \$ US par Titre n'est pas conditionnel à la performance de l'indice ni lié à celle-ci, le total des paiements d'intérêts effectués pendant la durée des Titres s'établit comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{capital des Titres} \times 0,7083 \% \text{ par période d'intérêts} \times 12 \text{ périodes d'intérêts} \\ & 100 \$ \text{ US} \times 0,7083 \% \times 12 = 8,50 \$ \text{ US} \end{aligned}$$

Par conséquent, les sommes totales payables au porteur d'un Titre au cours de la période de 12 mois comprise entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- a) Montant du remboursement : 100,00 \$ US
- b) Total des paiements d'intérêts effectués aux dates de paiement des intérêts : 8,50 \$ US
- c) Somme totale versée pendant la durée des Titres : 108,50 \$ US

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 8,50 %.

L'indice S&P 500^{MD} est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC (« SPDJI »), et il est utilisé par la Banque aux termes de licences. « Standard & Poor's^{MD} », « S&P^{MD} » et « S&P 500^{MD} » sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P LLC »), et Dow Jones^{MD} est une marque de commerce déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »). Ces marques de commerce sont utilisées par SPDJI aux termes de licences et sont utilisées aux termes de sous-licences à certaines fins par la Banque. Les Titres ne sont pas parrainés, approuvés ou vendus par SPDJI, par Dow Jones, par S&P LLC ou par les membres du même groupe que celles-ci, qui n'en font pas la promotion, et aucune de ces parties ne fait de déclaration quant à l'opportunité d'investir dans ce(s) produit(s) ni n'engage de responsabilité à l'égard des erreurs, des omissions ou des interruptions de l'indice S&P 500^{MD}.

Les termes clés qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., respectivement.

Les Titres ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*.

Les Titres ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire. Les Titres sont des produits structurés qui comportent un risque de perte.

Un placement dans les Titres comporte des risques. Un placement dans les Titres n'est pas comme un placement direct dans les titres qui composent l'indice auquel les Titres sont liés, et les investisseurs n'ont pas de droits à l'égard des titres sous-jacents à cet indice. Les Titres sont considérés comme des « dérivés visés » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Si vous achetez des Titres, vous serez notamment exposé aux variations du niveau de l'indice et aux fluctuations des taux d'intérêt. Les niveaux de l'indice sont volatils, et un placement dans les Titres peut être considéré comme spéculatif. Puisque les Titres ne sont pas des titres avec capital protégé et que le capital sera à risque, vous pourriez perdre la quasi-totalité de votre placement.

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada